



OBSERVATION DES DECHETS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

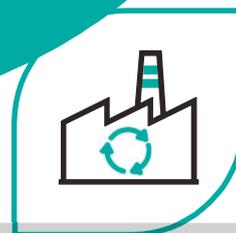
EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Synthèse

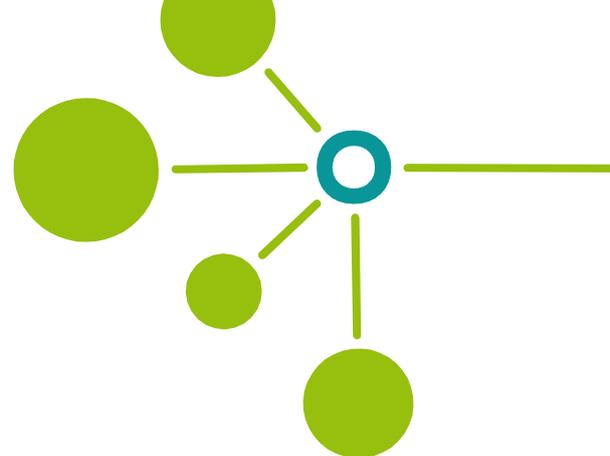
(janvier 2023)

Données
2020

Plus d'infos sur www.region360.fr



Cette synthèse présente les principaux enseignements de l'observation des déchets du BTP réalisée en 2022 pour l'année 2020 par l'Observatoire régional déchets et économie circulaire Centre-Val de Loire, à travers notamment des enquêtes à destination des entreprises de bâtiment, de travaux publics et des installations de gestion des déchets du BTP.



Le secteur du BTP en Région Centre-Val de Loire en 2020

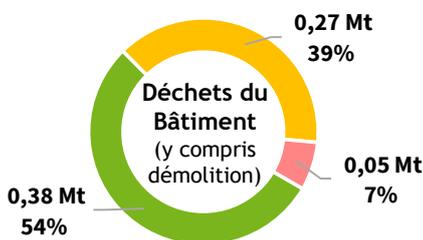
- Chiffre d'affaires TP : 1,34 millions d'€
- Chiffre d'affaires Bâtiment : 4 719 millions d'€
- Effectifs salariés TP : 10 263
- Effectifs salariés Bâtiment : 10 448 dans le gros œuvre + 32 236 dans le second œuvre

La production de déchets du BTP en Région Centre-Val de Loire en 2020

N.B. : les chiffres présentés sont à considérer en tenant compte du contexte particulier de l'année 2020, marquée par la crise sanitaire, laquelle a entraîné un fort ralentissement de l'activité BTP. De plus, les chiffres retenus sont à considérer avec prudence. Eu égard aux faibles taux de réponses à certaines enquêtes, les chiffres retenus ne sont pas toujours ceux issus des enquêtes 2020. Enfin les méthodologies d'estimation ne sont pas les mêmes dans le SRADDET et dans l'Observatoire 2020. Il n'est donc pas pertinent de comparer les chiffres du SRADDET avec ceux retenus dans le cadre de l'Observation 2020.

En 2020, il est estimé que **7,25 millions de tonnes de déchets** (hors réemploi) ont été produits par des chantiers du BTP en Région Centre-Val de Loire. 90% du tonnage est estimé provenir de chantiers issus des TP.

Type de matériau ou déchet	Matériaux inertes réemployés, issus des TP	Déchets inertes	Déchets non dangereux (non inertes)	Déchets dangereux
Quantité de déchets produits estimés en 2020 (en millions de tonnes)	3,41 Mt	6,73 Mt • dont 6,35 Mt issus des TP • dont 0,38 Mt issus du Bâtiment	0,46 Mt • dont 0,19 Mt issus des TP • dont 0,27 Mt issus du Bâtiment	0,06 Mt • Dont 0,01 Mt issus des TP • Dont 0,05 Mt issus du Bâtiment
Source des données	Chiffres issus de l'extrapolation des données d'enquête 2020	Chiffres TP issus de l'extrapolation des données d'enquête 2020 Chiffres Bâtiment issus du SRADDET	Chiffres issus du SRADDET	Chiffres TP issus du SRADDET Chiffres Bâtiment issus de l'extrapolation des données d'enquête 2020

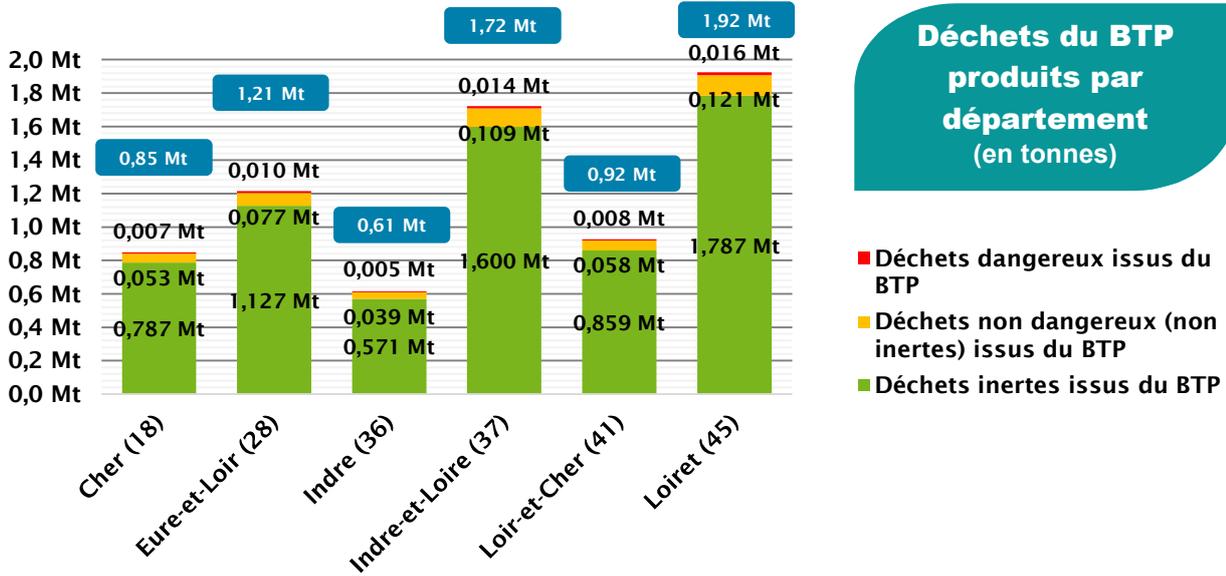


- Déchets inertes
- Déchets non dangereux
- Déchets dangereux

Répartition des déchets du BTP produits par département

La répartition des déchets produits par département a été faite en utilisant une clé de répartition correspondant à la répartition de la population. Cette répartition est donc à considérer avec précaution.

Remarque : ces chiffres incluent également les déchets issus des travaux de démolition de bâtiments.



Zoom sur le réemploi dans les TP

Il est estimé que **3,41 millions de tonnes de matériaux inertes** issus de travaux TP ont fait l'objet d'un **réemploi** en 2020 ; c'est-à-dire qu'ils ont été utilisés à nouveau sur le chantier sans traitement.

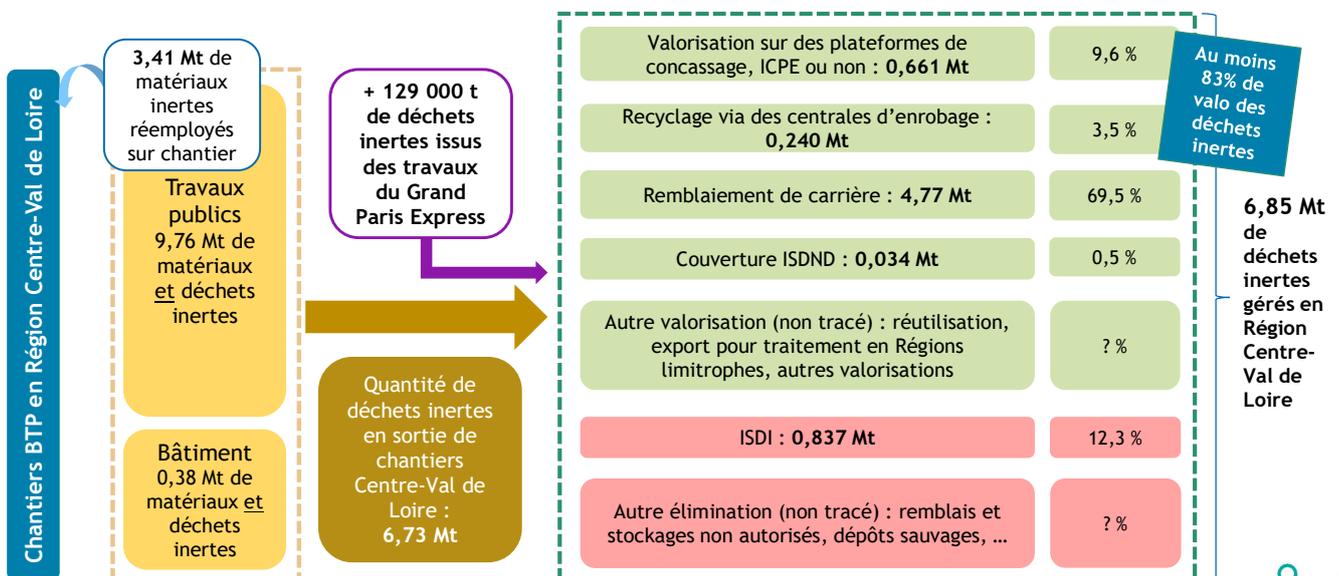
Zoom sur le réemploi dans le Bâtiment

Il est estimé que de l'ordre de **100 à 200 tonnes de produits, équipements et matériaux** issus de travaux du Bâtiment ont fait l'objet d'un **réemploi** en 2020 ; c'est-à-dire qu'ils ont été utilisés à nouveau sur un chantier, pour un même usage et sans transformation.

Le traitement des déchets du BTP en Région Centre-Val de Loire en 2020

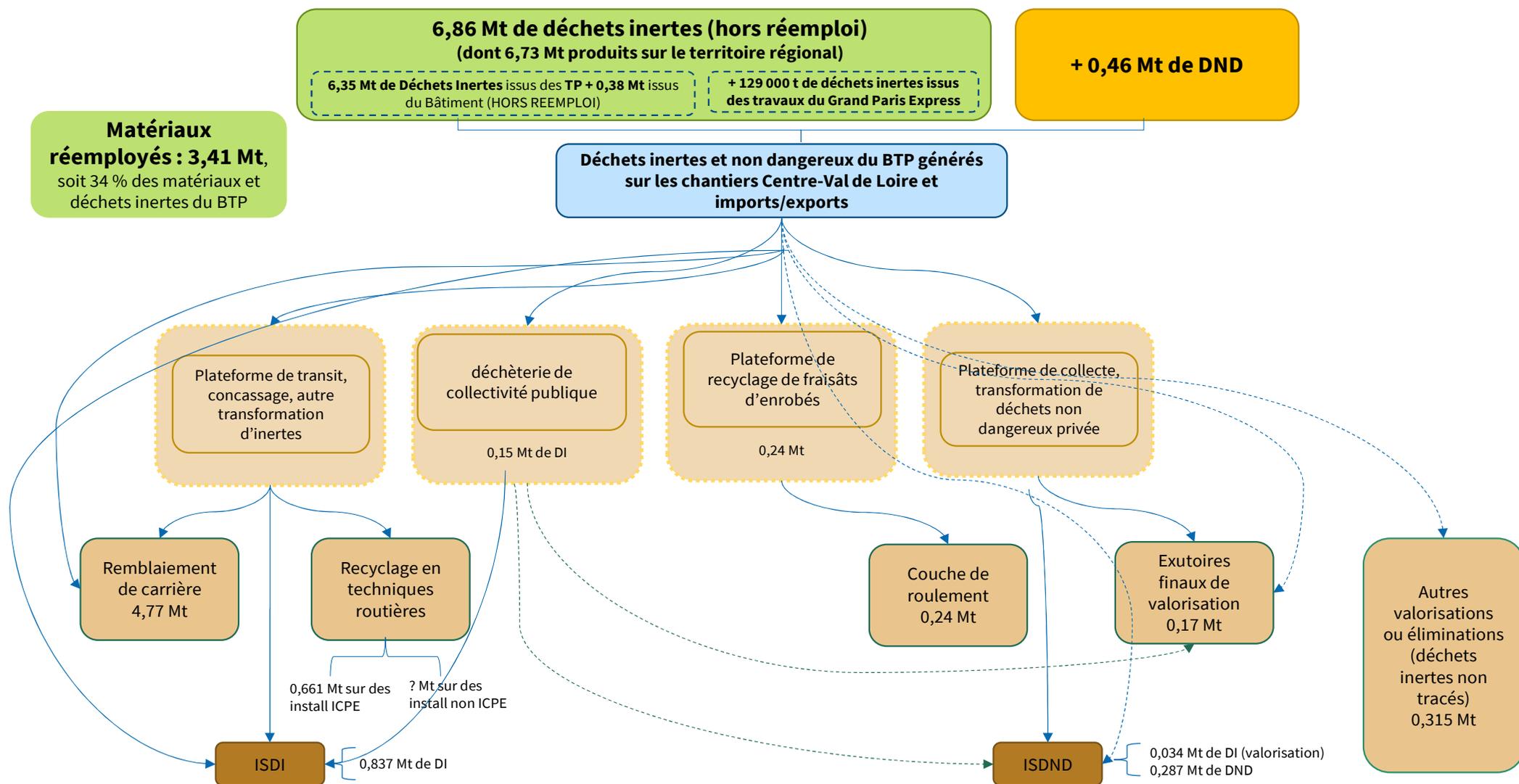
Zoom sur le traitement des déchets inertes du BTP

La figure ci-après synthétise les quantités de déchets inertes produites, importées et traitées sur le territoire de la Région Centre-Val de Loire en 2020.



Traitement des déchets inertes et non dangereux du BTP

La figure ci-après présente le synoptique des déchets inertes et non dangereux non inertes du BTP produits et/ou traités sur le territoire régional.



N.B. : dans le cadre de l'Observation 2020, il est estimé que de l'ordre de 60 000 tonnes de déchets dangereux ont été produits par les chantiers de BTP. Néanmoins trop peu de données ont été collectées concernant le traitement de ces déchets, pour pouvoir établir un synoptique tel que celui-ci-dessus. Cela sera affiné à travers l'observation des déchets dangereux lancée pour l'année de référence 2021.

Taux de valorisation des déchets inertes et non dangereux du BTP

Le taux de valorisation des déchets inertes (hors réemploi) est estimé à au moins **83% du tonnage produit** en 2020. Ces déchets ont été en grande majorité valorisés en réaménagement de carrière.

Le taux de valorisation des déchets non dangereux non inertes (hors réemploi) est estimé à environ **37% du tonnage produit** en 2020.

Le taux de valorisation global des déchets inertes et non dangereux (hors réemploi) est estimé de l'ordre de **60% du tonnage produit** en 2020. Ce taux est largement porté par le tonnage de déchets inertes valorisés.

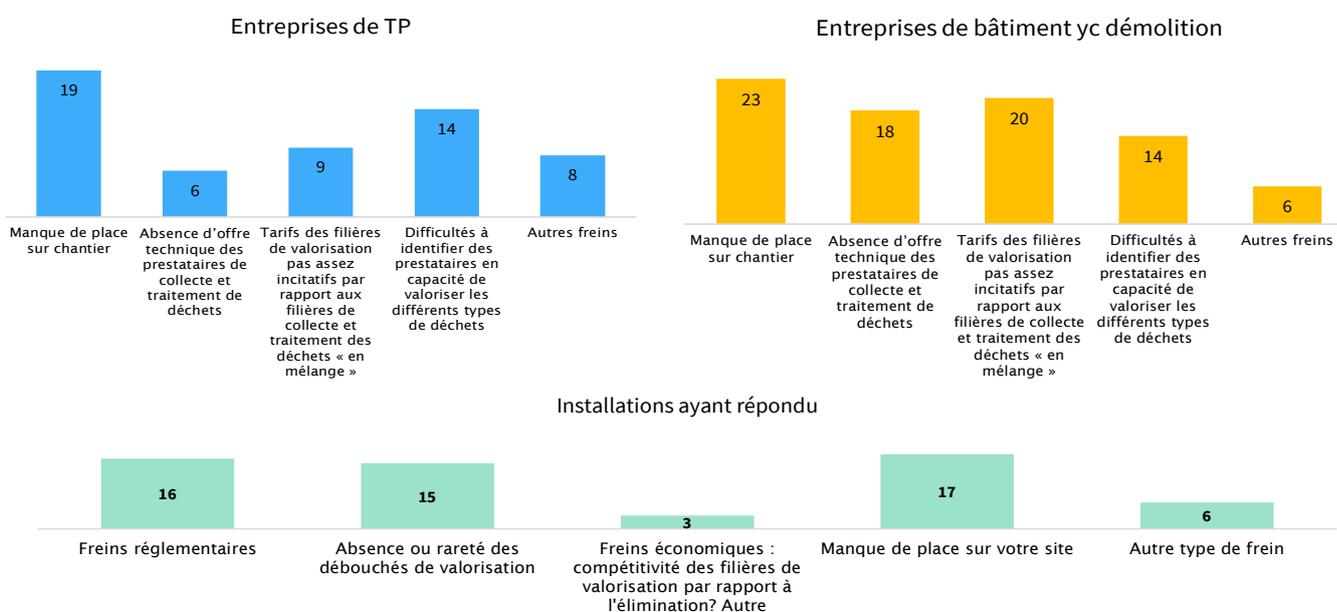
Données qualitatives

Recours à des ressources secondaires pour les activités du TP

- Utilisation de recyclés de béton par 29% des entreprises de TP ayant répondu à l'enquête, de recyclés d'enrobés par 23%, de déblais et graves traités à la chaux ou aux liants (hydrauliques/routiers) par 11%, de grave recyclée mixte par 4% et de Mâchefers d'Incinération d'Ordures Ménagères par 5% des entreprises de TP ayant répondu à l'enquête.
- 74% des entreprises de TP ayant répondu à l'enquête estiment que les réticences des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre à la valorisation des déchets du BTP sont des précautions techniques, et 22% que cela est dû à de mauvais retours d'expérience dans le passé

Connaissance de la loi « AGEC* » ; freins et leviers au tri à la source des déchets

- Connaissance de la Loi « AGEC » par 56% des entreprises de TP, 60% des entreprises de Bâtiment et 97% des installations de gestion de déchets ayant répondu à l'enquête.
- Freins au tri à la source des déchets sur chantier et sur installations déclarés :

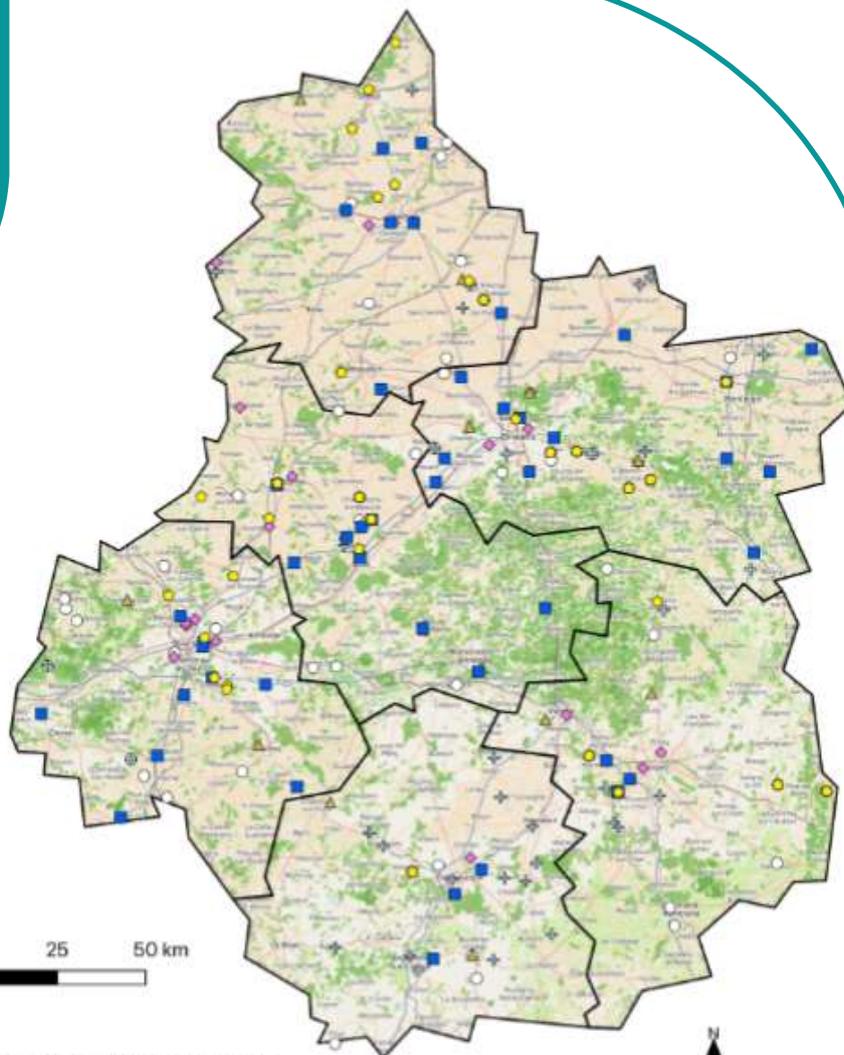


- Leviers déclarés par les entreprises de BTP :
 - Entreprises de TP : déchèteries de proximité avec possibilité de tris plus sélectifs et plus de volumes, obligations de valorisation des déchets dans les Appels d'Offres, amendes données par les maîtres d'œuvre pour tri non ou mal fait, ouverture de filières verre et plâtre
 - Entreprises du Bâtiment : reprise gratuite de certains déchets (bois, cartons), mise à disposition de bennes par les fabricants (Placoplâtre, Isover), développement des filières

Carte des installations de collecte et traitement des déchets du BTP en Région Centre-Val de Loire

Légende

- Carrières
- Centrale d'enrobage
- ◆ Installations de collecte et tri de déchets non dangereux avec ou sans transformation
- Installations de transit et/ou tri de déchets inertes avec opérations de concassage
- ✦ ISDI
- ▲ ISDND



Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire

- Septembre 2022 -
Recovering / Trident Service

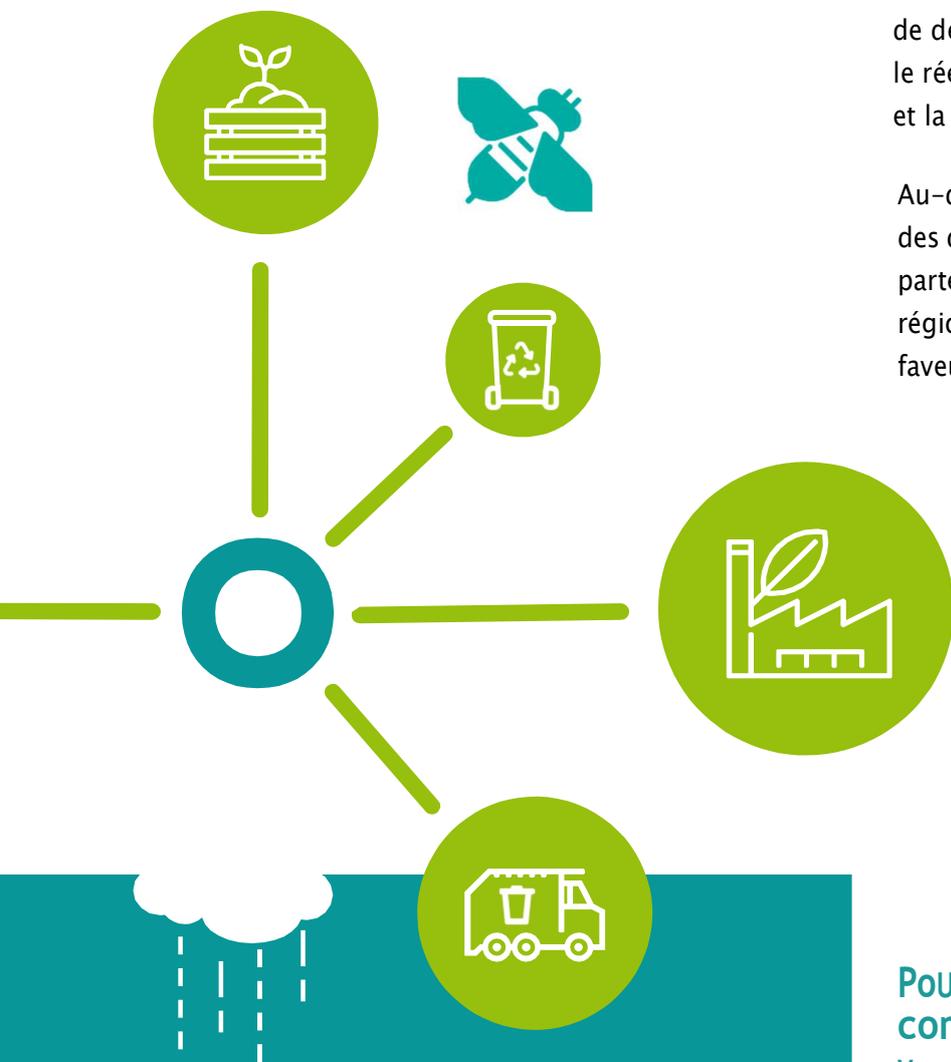
Les déchets du BTP sont collectés via des installations privées de gestion de déchets et via les déchèteries de collectivités. Les déchets collectés sont ensuite triés et éventuellement transformés sur des installations de tri et transformation de déchets avant leur traitement final en installation de valorisation ou élimination, sur ou en dehors du territoire régional.

Le rapport complet, qui propose des données plus détaillées est accessible à tous sur le site <https://www.centre-valde Loire.fr/comprendre/developpement-durable/dechets/observatoire-regional-dechets-et-economie-circulaire>.

Priorités régionales

A travers le SRADDET, le Conseil Régional Centre-Val de Loire vise à réduire la production de déchets du BTP sur le territoire, augmenter le réemploi des matériaux de construction et la valorisation des déchets produits.

Au-delà de l'Observatoire des déchets du BTP et des dispositifs d'aides existants, un travail multi partenarial s'engage pour définir une stratégie régionale d'économie circulaire à déployer en faveur du BTP.



Pour toute information complémentaire

Vos contacts au Conseil régional
Centre-Val de Loire :

Muriel Boutin,
chargée de mission
"Plan déchets"

muriel.boutin@centrevaldeloire.fr

Laure Carrère,
chargée de mission
"Economie Circulaire"

laure.carrere@centrevaldeloire.fr